

**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION**  
**FONCIÈRE 2017, 2018 ET 2019**  
**DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**  
**DEMANDE DE RÉVISION**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée greffière adjointe, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Rivière-Rouge, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et s'appliquant aux exercices financiers 2017, 2018 et 2019, a été déposé au bureau municipal le 31 octobre 2016.

Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle aux bureaux municipaux situés au 25, rue L'Annonciation Sud et au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture des bureaux. Le rôle d'évaluation et la matrice graphique peuvent aussi être consultés sur le site de la MRC d'Antoine-Labelle (<http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>).

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à ce sujet conformément aux dispositions prévues à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- **être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2017 à l'un des bureaux suivants de la MRC d'Antoine-Labelle ou y être envoyée par courrier :**

Siège social de la MRC :	ou	Point de services de Rivière-Rouge :
Édifice Émile-Lauzon		Édifice Félix-Gabriel-Marchand
425, rue du Pont		259, rue L'Annonciation Sud, bureau 201
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6		Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
- être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-haut mentionnés;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 431 de la MRC d'Antoine-Labelle.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 9<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2016**

**Lise Cadieux**  
**Greffière adjointe**